Bobigny (93) : un couple jugé pour l’exploitation présumée d’une Marocaine, employée sept jours sur sept pour 500 euros par mois

13/11/2026 à 15h05



Un couple comparaît devant la justice pour avoir, selon l’accusation, fait travailler une femme marocaine dans des conditions assimilables à une exploitation domestique. La plaignante, âgée de 49 ans selon le récit d’audience du *Parisien*, aurait travaillé sept jours sur sept en échange d’environ 500 euros par mois, avec des journées particulièrement longues.

La plaignante, appelée « Mouna » par le journal – un prénom modifié pour préserver son identité – devait, selon son récit, prendre soin de la mère de l’épouse, très lourdement handicapée après un AVC. Elle décrit des journées de **dix-sept heures, sans congé** et des réveils toutes les deux heures la nuit pour assurer des soins. Lors de l’audience du 12 novembre au tribunal de Bobigny, elle a fait un malaise et a dû être évacuée sur une civière, indique *Le Parisien*.

Le parquet a requis trois ans de prison, dont deux avec

sursis, contre le couple. Il s’agit de réquisitions, et non d’une condamnation. Les juges doivent encore se prononcer.

Le dossier est relaté dans la presse le 12 novembre 2026. À ce stade, il s’agit **d’un couple jugé, et non d’un couple définitivement condamné**. Les accusations doivent rester attribuées aux parties et à la procédure jusqu’au prononcé d’un jugement.

Source : Le Parisien, 12/11/2026.

Image à la une : Entrée du tribunal de Bobigny photographiée en 2007, image d’archive sans lien avec l’audience. Clicsouris, CC BY-SA 2.5 / Wikimedia Commons.